

106. Nattes en fibres de coco (1887)..... 30 p. c.  
 107. Noix de coco..... \$1 p. 100.  
 108. Noix de coco, si elles sont emportées du pays de production  
 par navire se rendant directement dans un port canadien. 50c. p. 100.  
 109. Noix de coco, desséchées, sucrées ou non..... 8c. p. lb.  
 110. Cacao, pâte de, et chocolat, non sucrés..... 20 p. c.  
 111. Cacao, pâte de, et autres préparations de cacao, contenant  
 du sucre..... 25 p. c.  
 112. Café, vert, des Etats-Unis..... 10 p. c.  
 113. Café grillé ou moulu des Etats-Unis..... 3c. p. lb. et  
 10 p. c.  
 114. Café grillé ou moulu, et toutes imitations et substituts de  
 café, non spécifiés ailleurs..... 3c. p. lb.  
 115. Coke, par tonne de 2,000 lbs..... 50c. p. tonne.  
 116. Faux cols ou collets de coton ou toile (1887),..... 24c. p. doz. et  
 30 p. c.  
 117. Tissus de couleur, tissés en fil de coton teint ou coloré, ou  
 partie en fil de coton ou autres matériaux, excepté la soie,  
 non spécifiés ailleurs (1887)..... 25 p. c.  
 118. Couleurs sèches, savoir : noir bleu, bleu de Chine, bleu de  
 Prusse, et terre d'ombre naturelle; en pâte, savoir :  
 Carmin, terre de cologne et laques roses, écarlates et brun  
 marron, blanc satiné et passé au tamis..... 20 p. c.  
 119. Peignes de toutes sortes, pour la parure et la toilette (1887). 30 p. c.  
 120. Cuivre rouge, vieux, en morceaux, en gueuses, barres,  
 baguettes, boulons, lingots, feuilles et doublage, non  
 polis ou vernissés, et en tuyaux passés à la filière et sans  
 soudures ..... 10 p. c.  
 121. Rivets et contre-rivures de cuivre rouge et tous autres arti-  
 cles de cuivre non spécifiés ailleurs..... 30 p. c.  
 122. Cordages de toute espèce..... 1½c. p. lb. et  
 10 p. c.  
 123. Bouchons de liège et articles en bois ou écorce de liège..... 20 p. c.  
 ON OUVRE, SAVOIR :—  
 124. Courtes-pointes ou couvre-pieds piqués en coton ne compre-  
 nant pas les couvre-pieds ou courtes-pointes tissés (1887). 35 p. c.  
 125. Cotons jaunes et blanchis ou non, pour draps de lit, drills,  
 toiles de coton, coton ouaté ou peluché, non teints, peints 1c. p. v. c. et  
 ou imprimés..... 15 p. c.  
 126. Tous denims, drills, coutils, guingamps, plaids de coton,  
 coton ouaté ou peluché, toiles et drills de coton, teints ou  
 colorés, cotons à chemise à carreaux ou barrés, coton-  
 nades, jeannettes du Kentucky, étoffes à pantalons et 2c. p. v. c. et  
 articles de même nature..... 15 p. c.  
 127. Onate (en livres et en feuilles, chaîne de coton, chaîne à  
 tapis, fils à tricoter, à broder, et autres fils de coton au-  
 dessous du n° 40, non blanchis, teints ou colorés..... 15 p. c.